

Bulletin Trimestriel d'information sur le projet : « Ma Voix Compte 2 »

Projet « Ma voix compte 2 »,
Coordination technique :
Inadès Formation Tchad,
1^{er} étage.
N°003
(Janvier, Février, Mars 2020)



Le Projet « Ma Voix Compte 2 » forme les journalistes sur le monitoring électoral

Sommaire :

- * « Le Projet Ma Voix Compte 2 » forme les journalistes sur le monitoring électoral page 1, 2
- * « Le Projet Ma Voix Compte 2 » renforce les capacités de ses formateurs sur les techniques d'observation des élections. Page 2,3.
- * L'importance de la participation de la femme rurale dans la gouvernance démocratique. Page 4
- * Mise en œuvre du Projet « Ma Voix Compte 2 » : l'équipe de gestion rencontre les autorités et acteurs du Chari Baguirmi. Page 4



Cérémonie d'ouverture de l'atelier de N'Djaména (de la droite vers la gauche M. Laoro Gondjé, le représentant du président de la HAMA, M. Abdoulaye Adam Atimer, le président de la LTDH Me Max et le formateur de la FIDH M. Diallo)

L'engagement du Tchad à ouvrir l'espace politique et à garantir les libertés dans les années 1990 a permis la création, en sus des médias d'Etat, des médias audiovisuels et journaux privés. Ces organes de presse jouent un rôle important dans le renforcement de la démocratie à travers la sensibilisation, l'éducation et l'information de la population. Cependant, des faiblesses ont été observées dans le traitement et la diffusion des informations en période électorale suscitant, parfois, des violences et crises électorales. C'est ainsi qu'en perspective des élections à venir, le consortium constituée de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), du Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR) et de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), a organisé, du 28 au 29 février 2020 à N'Djaména puis du 03 au 04 mars 2020 à Moundou, une formation à l'intention des agents des médias du Tchad sur le monitoring électoral dans le cadre du projet « Ma voix compte 2 » cofinancé par l'Union européenne. Cette formation a pour but de permettre aux journalistes d'assimiler les techniques de monitoring des médias et de travailler

avec professionnalisme. Plusieurs thèmes ont été développés : 1) « Démocratie et élections », 2) « cadre sociopolitique et juridique des élections », 3) « Rôles de la presse dans l'édification du processus électoral, monitoring des médias et cycle électoral », 4) « le monitoring électoral », 5) « observation et couverture des élections », 6) « fraude électorale et contentieux des élections ». La formation de N'Djaména qui s'est déroulée au CEFOD a réuni des agents des médias audiovisuels venus des villes de la zone septentrionale du pays couvertes par ce projet. A l'ouverture des travaux, le Président de la LTDH Me Loalngar Yogangnan Max, a fait remarquer qu'en organisant cet atelier, le consortium entend contribuer à l'édification de la démocratie tchadienne dans le respect des normes internationales, de la redevabilité, de la légalité et de la crédibilité du processus en donnant aux hommes de médias, des éléments essentiels pour mieux faire le monitoring durant le processus électoral. En ouvrant officiellement les travaux, le rapporteur adjoint de la HAMA (Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel) Monsieur Abdoulaye Adam Atimer a, de

prime abord, souligné que la HAMA est une instance de régulation des médias sur la consultation électorale démocratique au Tchad. « Elle accompagne la presse tchadienne dans ce processus de démocratisation afin de mieux couvrir les élections », relève-t-il. Le représentant de la Haute autorité des médias et de l'audiovisuel (HAMA) appelle les journalistes au respect des règles d'éthique et de déontologie dans le traitement de l'information en période électorale. « Le manque de professionnalisme entraîne quelques fois des dérives dans le métier », observe-t-il. Pour lui, cette formation renforcera la capacité de la presse et constituera un acquis indéniable pour la tenue des élections libres, transparentes et apaisées. Il a fait observer qu'il est important d'avoir une presse citoyenne, responsable, qui informe objectivement et en toute neutralité. « La HAMA, en tant que partenaire de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), a pris d'importantes dispositions pour que les élections législatives prévues pour décembre prochain se déroulent de manière apaisée », assure Abdoulaye Adam Atimer. **Suite à la page 2...**

A Moundou

La formation de Moundou a concerné les médias des villes de la zone méridionale ciblées par le projet. Ce sont au total, 48 journalistes qui ont pris part à la formation dont 2 femmes. Cet atelier a été lancé le 3 mars 2020 dans la salle de conférence du Centre des Jeunes des Assemblées de Dieu de Moundou.

A l'ouverture de l'atelier, le coordonnateur régional des deux Logones et Tandjilé de la LTDH M. Djikoloum Ngaridiguina a rappelé l'important rôle joué par les médias dans le renforcement de la démocratie et l'éveil de conscience des populations. Selon lui, les médias contribuent à l'éducation civique des électeurs et assurent le suivi des élections organisées dans notre pays.

Cependant, des insuffisances sont constatées dans le traitement et la diffusion des informations, a-t-il fait observer. Il a estimé que l'atelier sur le monitoring des médias peut corriger ces tares, car il vise à renforcer les capacités des journalistes pour couvrir, dans une neutralité absolue, la campagne électorale et les autres élections qui pointent à l'horizon.

A son tour, le gestionnaire du projet M. Doumla Laurent Hibra a indiqué que par l'organisation de cet atelier, le consortium qui porte ce projet entend contribuer à l'édification de la démocratie tchadienne par le respect des normes

internationales en matière d'éthique, de redevabilité, de légalité et de crédibilité en donnant aux hommes des médias, des éléments essentiels de l'environnement médiatique pour mieux couvrir le processus électoral en cours et à venir.

L'objectif principal du projet, selon lui, est la promotion de la participation citoyenne à la gouvernance démocratique au Tchad. Et d'ajouter que c'est un combat qui ne peut laisser indifférents les hommes et femmes des médias.

Il a ensuite abordé la problématique des élections. A ce sujet, il a cité certaines conditions nécessaires pour des élections libres et équitables. Selon lui, l'accès à une information adéquate sur les partis, les politiques et le processus électoral permettent aux électeurs de faire des choix éclairés.

M. Doumla Laurent Hibra a indiqué qu'une élection démocratique suppose la participation des médias aux opérations électorales en garantissant la transparence du processus.

Il a mis l'accent sur l'importance du monitoring des médias en période électorale tout en invitant les journalistes au professionnalisme et à l'impartialité dans leur couverture médiatique, condition sine qua none pour des informations complètes et exactes.

Il a conclu son intervention en remerciant les autorités administratives de la province du Logone Occidental pour leur accord donné pour la tenue de l'atelier à Moundou et les participants pour leur présence effective.

Après le gestionnaire du projet, le Coordonnateur de la Haute Autorité des Média et de l'Audiovisuel (HAMA) pour les deux Logones, M. Djim-Am Dingam Bertin a prononcé le discours d'ouverture des travaux de l'atelier.

Il a d'abord présenté la HAMA, sa mission et son rôle en période électorale dans l'édiction des règles du jeu médiatique. Selon lui, la tenue d'élections libres, transparentes et apaisées dépend de la forte implication des médias et de la Haute Autorité des Média et de l'Audiovisuel notamment.

Il a déclaré que la HAMA en tant que partenaire clé de la Commission Electorale Nationale Indépendante a pris d'importantes dispositions pour les élections législatives prévues pour le 13 décembre prochain.

Il s'est félicité du choix des deux animateurs de l'atelier MM. Diallo Abdoul Gadiry, facilitateur international reconnu, et Monsieur Laoro Gondjé, Rapporteur Général de la HAMA.

Le coordonnateur de la HAMA pour les deux Logone a invité les journalistes à être attentifs et assidus afin de tirer profit de cette formation, car les médias sont au début et à la fin de tout processus électoral, a-t-il conclu.

« Les élections sont souvent un moment de tension accrue surtout dans un environnement fragile. Le processus électoral, s'il est mal encadré pourrait être un facteur potentiellement déstabilisateur »

Le projet « Ma Voix Compte 2 » renforce les capacités de ses formateurs sur les techniques d'observation des élections



Cet atelier a vu la participation de 33 formateurs (au lieu de 28 prévus) venus des différentes villes cibles du projet et de N'Djaména. L'objectif visé par cet atelier est de renforcer les capacités des formateurs à mieux connaître le cycle électoral et le cadre légal des élections au Tchad, de les doter des techniques d'observation de la gouvernance et enfin

de les outiller afin qu'ils puissent former les éducatrices et éducateurs communautaires.

En lançant les travaux, le coordonnateur national de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme, Monsieur Baldal Dyamta, a exhorté les participants à plus d'engagements et de déterminations afin que les objectifs du projet ainsi que les résultats majeurs attendus axés sur la participation citoyenne au processus électoral soient atteints.

La première journée a été marquée par trois communications notamment : « la notion de base démocratie et élection », « droits de l'homme et les élections » et « éducation civique et éducation électorale ».

Le premier thème « la notion de base démocratie et élection » a été présenté

par l'expert Abdoul Gadiry de la FIDH, par ailleurs Président de l'Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme (OGDH).

Il a tout d'abord mis l'accent sur le champ d'application du concept « gouvernance démocratique », en insistant sur l'importance du cadre institutionnel et juridique des élections avant de s'attarder sur les standards internationaux et régionaux. Parlant des instruments juridiques internationaux et régionaux, on peut citer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article premier commun aux deux Pactes), la Charte Africaine des droits de l'Homme

Le projet « Ma Voix Compte 2 » renforce les capacités de ses formateurs sur les techniques d'observation des élections (suite de la page 2)

et des peuples, la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, la convention sur les droits politiques de la femme, la convention relative aux droits des personnes handicapées...

Le deuxième thème axé sur « La Notion des Droits de l'Homme et les élections » a été présenté par M. Baldal Dyamta. Il ressort de cette communication qu'il existe des liens entre les droits de l'homme et les élections. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme protègent un certain nombre de droits fondamentaux, dont la jouissance est essentielle pour qu'un processus électoral soit significatif. **Le droit de participer à des élections libres et régulières** implique ces droits, et notamment :

- **le droit à la liberté d'expression**

— Le processus électoral est un mécanisme dont l'objet même est l'expression de la volonté politique du peuple.

- **le droit à la liberté d'opinion** —

La liberté absolue d'exprimer une opinion politique est impérative dans le contexte électoral puisque l'affirmation authentique de la volonté populaire.

- **le droit de réunion pacifique** —

Le droit de réunion doit être respecté dans la mesure où les manifestations publiques et les rassemblements politiques font partie intégrante du processus électoral et constituent un mécanisme efficace pour la diffusion de l'information politique.

- **le droit à la liberté d'association** —

Cela inclut le droit de constituer des organisations politiques et d'y adhérer. La possibilité de constituer des organisations politiques et d'y adhérer est l'un des moyens les plus importants pour la population de participer au processus démocratique.

Les droits à la liberté de circulation, à créer des syndicats, à participer à la conduite des affaires publiques, à ne pas subir de discriminations etc.

Le respect des droits de l'homme passe par le respect des critères fondamentaux pouvant satisfaire la tenue des élections libres et régulières. Ainsi les élections doivent être : libres, régulières, honnêtes et sécurisées.

En rapport avec la protection des droits indispensables, il importe que la magistrature s'acquitte pleinement de ses fonctions et soit indépendante. La magistrature est la principale Institution nationale chargée de protéger la légalité à la fois pendant et entre les périodes

électorales. Pour que la population dispose des moyens efficaces pour formuler ses plaintes et des contestations concernant le processus électoral, le pouvoir judiciaire doit être à l'abri de toute influence ou contrôle partisan. Parmi les principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature, on peut citer :

L'indépendance de la magistrature : elle est garantie par la Constitution ou la législation nationale ;

Les magistrats règlent les affaires dont ils sont saisis impartialement, sans restrictions et sans être l'objet d'influence, incitations, pressions, menaces ou intervention indues, directes ou indirectes ;

Les Etats ont le devoir de fournir les ressources nécessaires pour que la magistrature puisse s'acquitter normalement de ses fonctions.

Lorsque la magistrature fonctionne conformément à ces principes, non seulement elle sert l'important objectif qu'est le règlement pacifique des différends, mais en outre elle protège le processus électoral du parti pris et de la fraude.

La dernière communication de la journée a porté sur le thème « Education-civique, Education Electorale et informations aux électeurs » présentée par Mme Teresa Polara, experte de l'UE auprès de la CENI. Cette communication a commencé par des travaux en atelier. Il a été demandé aux participants de définir les concepts : « information aux électeurs » ; « éducation électorale » ; « éducation civique » ; et de faire ressortir les relations entre éducation civique et éducation électorale. Sur ces bases pratiques, quelques éléments de réponses ont été apportés par les participants faisant objet d'échanges. Pour l'experte électorale, l'éducation civique met l'accent sur la sensibilisation du citoyen et, aussi, sur sa participation à tous les aspects de la vie au sein d'une société démocratique. L'expression « **information aux électeurs** » désigne généralement les **renseignements cruciaux relatifs aux élections** c'est-à-dire, quand, où et comment voter. L'éducation électorale a pour but d'aider les administrateurs électoraux à mener des élections libres, justes, efficaces et rentables. Elle englobe l'information de base aux électeurs afin d'arriver préparé au bureau de vote et de voter aisément le jour du scrutin.

L'information aux électeurs et l'éducation électorale constituent une composante

importante des programmes d'éducation civique.

Quant au rapport entre l'éducation civique et l'éducation électorale, celles-ci se fondent dans une activité unique visant à renforcer l'information du citoyen quant à son rôle ou sa place dans la société et aux capacités qui sont les siennes au regard de l'instauration ou le changement du système politique ou de gouvernement.

A la deuxième journée de formation, deux thèmes ont fait l'objet de communication notamment : « Le cadre normatif et institutionnel des élections au Tchad, les modes de scrutin au Tchad et les fraudes électorales » ainsi que « les techniques d'observation de la gouvernance ».

Le premier thème a été présenté par le gestionnaire du projet M. Doumla Laurent Hibra. Le formateur a détaillé le cadre normatif et institutionnel des élections et les textes juridiques qui régissent les élections au Tchad.

Le mode de scrutin est un ensemble de règles qui permettent le passage de décompte des voix à la désignation des élus. Selon l'expert, il existe 3 grandes familles de modes de scrutin à savoir : le scrutin majoritaire régi par la logique du « vainqueur gagne tout » ; le scrutin proportionnel qui tient compte des « résultats respectifs » (il est plus juste et démocratique) ainsi que « le scrutin mixte qui combine les deux modes cités ci-haut visant à cumuler les avantages et les inconvénients des deux modes de scrutin précédents. Les différents modes de scrutin ont des avantages et des inconvénients.

Le mode de scrutin majoritaire, par son effet d'amplification des victoires, présente l'avantage de désigner une majorité stable, en mesure de gouverner. Cependant, son principal défaut est de ne pas conférer à l'assemblée désignée une représentation fidèle du corps électoral. Le mode de scrutin proportionnel est plus juste et plus démocratique mais il lui est reproché de générer une instabilité. Les partis qui sont en mesure de gouverner doivent souvent mettre en œuvre des alliances ou des coalitions avec d'autres formations politiques afin d'obtenir une majorité à l'assemblée.

Le scrutin mixte ou hybride est une combinaison du scrutin majoritaire et du scrutin proportionnel visant à cumuler les avantages des deux modes et à en limiter les inconvénients.

« L'inscription sur les listes électorales est un droit et un devoir pour tout citoyen tchadien remplissant les conditions fixées par la loi »

L'importance de la participation de la femme rurale dans la gouvernance démocratique



Sur le plan religieux, le fait que la femme soit considérée comme un être dominée, relèverait aussi des raisons bibliques selon certains participants. En effet, la femme est une partie de l'homme, elle a été conçue à partir de la chair de l'homme. Cette infériorité de la femme est transmise dans certains rites traditionnels.

Au terme des échanges sur la question de l'implication de la femme rurale dans la gouvernance démocratique, les participants ont convenus de la nécessité de certains mécanismes en vue d'encourager la femme rurale dans les instances des prises de décisions. Il s'agit de la **mise en place de politiques publiques innovantes et inclusives au niveau local d'une part, et, d'autre part, la mise en place d'actions d'éducation, de formation et de partage des connaissances sur l'égalité genre.**

Ce sont au total 23 fora sur les 25 prévus qui ont été organisés par le projet « Ma Voix Compte 2 » à la date de la publication de ce bulletin, soit un taux de réalisation de 98%. Ces fora ont eu à regrouper 267 hommes et 163 femmes.

En sus des foras qui ont regroupé au total 22 théâtres-forum ont été organisés dans 22 villes cibles du projet sur les 25 prévus et ont permis de toucher 2537 personnes dont 1575 hommes et 962 femmes.

Téléphone : 00 235 62 25 72 19
Messagerie : mavoixcompte2@gmail.com

P R O M O U V O I R L A P A R T I C I P A T I O N C I T O Y E N N E A U T C H A D

Retrouvez nous sur le site Web :
www.laltdh.org ;
www.comitepaixtchad.com ;
www.fidh.org

« Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union Européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive du consortium LTDH/CSAPR/FIDH et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne ».

Le projet « Ma Voix Compte 2 », a organisé des fora d'échanges sur le thème « L'importance de la participation de la femme rurale dans la gouvernance démocratique ».

L'objectif visé par ces fora d'échanges était de faire le diagnostic et de débattre de la problématique de l'exclusion de la femme rurale dans la gouvernance démocratique au niveau local avec les participants d'une part, et d'autre part, d'identifier des défis à relever pour leur implication dans l'arène politique et de proposer des solutions.

Aujourd'hui, la promotion du genre est inscrite par le Tchad comme un axe important de sa politique de développement. A cet effet, le gouvernement a élaboré et adopté la politique nationale genre et a ratifié plusieurs conventions et traités en faveur des femmes. Pour renforcer cet engagement, le Président de la République a signé, le 22 mai 2018, l'ordonnance N°12/PR/18 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad. Cette ordon-

nance confère à la femme une place importante dans la société tchadienne d'aujourd'hui. Toutefois, des obstacles subsistent quant à l'application de cette mesure.

Cette question de la place et du rôle de la femme rurale dans la vie politique et sociale est au cœur des débats actuels sur le développement. Cependant, les femmes rurales ne sont pas impliquées autant que les hommes dans la vie politique, économique et sociale. Elles ne disposent que d'un accès limité à l'éducation, aux ressources économiques et naturelles ainsi qu'aux sphères du pouvoir.

Sur le plan politique, les autorités locales ont estimé que des solutions sont préconisées pour remédier à cette situation, et qu'il est impérieux de sensibiliser les hommes à comprendre que toutes les couches ont le droit de participer aux prises de décisions. Ils doivent faire confiance à leurs femmes et les laisser accéder aux instances de prises de décisions.

Mise en œuvre du projet « Ma voix compte 2 » : l'équipe de gestion rencontre les autorités et acteurs du Chari Baguirmi

S'inscrivant dans le même objectif, la mission de Dourbali et Massenya vise à informer les acteurs locaux sur les activités du projet d'une part et d'autre part échanger avec ces derniers sur le contexte local, afin d'identifier les facteurs contributifs pour la mise en œuvre des activités ainsi que l'adhésion et la mobilisation de la population autour dudit projet.

Ainsi donc, à Dourbali comme à Massenya, la Mission a rencontré les autorités locales pour leur présenter le projet et solliciter leur soutien pour la mise en œuvre des activités prévues dans ces villes

La mission a échangé avec les autorités locales autour du contenu, des enjeux et des attentes du projet. Ensuite, profitant de l'occasion, elle a présenté le responsable de Pool d'animation en charge de la province de Chari-Baguirmi résidant à N'Djamena.

Une initiative saluée par les différentes autorités rencontrées qui ont ensuite marqués leurs disponibilités à accompagner le projet dans sa mise en œuvre.

Le gestionnaire du projet Laurent Hibra Doumla a, quant à lui, insisté sur le cadre de dialogue pouvant permettre aux acteurs d'échanger sur les intérêts

communs de leur ville. Il ajoute qu'une formation sur les techniques de plaidoyer sera effectuée pour mieux outiller les bureaux d'observatoire citoyens de la gouvernance afin de bien jouer leurs rôles.

Il faut dire qu'il n'y a pas eu de difficultés majeures. Néanmoins, Compte tenu de l'importance du projet au sujet de la participation citoyenne par et pour les acteurs locaux, l'inexistence des associations sœurs dans la localité reste un manque à gagné.